

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 306

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Cette formation comporte également une sensibilisation à l'impact environnemental des choix technologiques, notamment de la 5G. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer à la formation une sensibilisation à l'impact environnemental des choix technologiques.

Cette sensibilisation à l'impact environnemental des choix technologiques permettra aux élèves d'avoir accès à des informations sur certaines technologies et voir les implications, notamment environnementales, de choix technologiques, souvent uniquement présentés sous le prisme du « progrès », en écartant les questionnements environnementaux (émissions de gaz à effet de serre, pollution des eaux, etc.) et sociaux (conditions de travail notamment) sous-jacents.

Cette sensibilisation sera un outil qu'ils peuvent et pourront mobiliser quand ils décideront collectivement du déploiement de certaines technologies.